



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 15 MAI 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes de Cattenom et Environs
2 Avenue du Général de Gaulle
57570 CATTENOM

Affaire suivie par Romain DECCO

romain.decco@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 84

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un parking de covoiturage sur la commune de ROUSSY-LE-VILLAGE
Accord avant délai de 2 mois

Réf : RD/CP ASPE-L9
CASCADE 57-2018-00116

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à la création d'un parking de covoiturage sur la commune de ROUSSY-LE-VILLAGE pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 14 mars 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de ROUSSY-LE-VILLAGE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie pour information :

ECOLOR
Mairie de ROUSSY-LE-VILLAGE

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER